



B. P. 893 L-2018 LUXEMBOURG

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. L'accès au parc fermé est réservé aux athlètes
2. Le port du bonnet de natation est obligatoire
3. Pour des raisons de sécurité un contrôle des dossards est effectué à l'entrée de la zone de natation.
4. Les 3 étiquettes autocollantes sont à fixer à l'avant et des 2 côtés du casque
5. L'étiquette autocollante avec numéro des deux côtés est à fixer sur la tige de selle
6. Le dossard fourni portant le nom du sponsor doit être porté au dos pour la course cycliste et sur le devant pour la course à pied
7. Tout abandon est à signaler à un juge ou à un agent de la sécurité
8. Chaque athlète compte les tours lui-même pendant la course (vélo et course à pied)
9. Le drafting est autorisé
10. Pour la distance olympique les VTT ne sont pas autorisés
11. Le guidon Triathlon doit être fermé devant et ne pas dépasser les leviers de frein
12. Les temps limites sont de 45 min. pour la natation et 2h15 min. après le vélo (cahier charges FLTRI 3.4)
13. Le code de la route est à respecter
14. Les règlements ETU/ITU sont de vigueur

IMPORTANT INFORMATIONS

1. Transition area is only for athletes
2. Athletes have to wear the provided swim cap during swim segment
3. For safety reasons athletes have to pass a checkpoint at the entrance of the swimming area
4. The 3 small race numbered stickers must be fixed at the front and at both sides of the helmet
5. The large sticker with race number left and right has to be fixed at the seat post
6. The race number with sponsor name has to be fixed at the back during cycling and at the front during running
7. Every athlete not finishing the race has to inform a race marshal or a security agent
8. The athlete has to count the number of laps himself (cycling and running)
9. Drafting is authorized
10. For olympic distance race MTB's are not allowed
11. Handlebar clip-ons must be bridged and must not exceed the foremost line of brake levers
12. Time limit after swimming is 45 min. and 2h15min. after cycling (cahier charges FLTRI 3.4)
13. The "Code de la route" has to be respected
14. ETU/ITU competition rules are applicable